

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le 26 mai, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2016.

Présents :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Ludovic LAFLEUR, Daniel BOA, Robert TUGEND, Noëlle CAREL-LAMARCA, Alain CARRERA, Roselyne CHARREL, Anne CONAN, Stéphane DUCLOS, Mickaël GAMICHON, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Christiane MICHARD, Danielle ROCHET, Didier SARDA, José TRIGANCE, Chantal VAUTIER.

Procurations :

Raphaël LYARET a donné procuration à Christine BOUVIER, Gérard ACHARD a donné procuration à Daniel BOA, Sylvie DESBIOLLES a donné procuration à Evelyne DURET, Bernard HOFFMANN a donné procuration à Philippe BETEND. Bettina GARBEROGLIO a donné procuration à N. CAREL-LAMARCA.

Excusés :

Martine LAVAL, Pierre BISE, François CHASSIGNEU, Philippe CUILLERY.

Secrétaire de séance : Alain CARRERA.

Début de la séance : 20 h 00.

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 27 avril 2016 est approuvé sans observation.

LECTURE par Monsieur le Maire des textes de la CADA en matière de communication à des tiers des informations contenues dans les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

INFORMATION au Conseil des décisions prises par Monsieur le Maire conformément à la délibération n° 05/2016 du Conseil Municipal du 05/01/2016 de Talloires-Montmin (DIA)

Non préemptions

- * D.I.A n° 21/2016 U parcelles n° 249p et 250p – section AB - lieu-dit « Echarvines »,
- * D.I.A n° 22/2016 U parcelles 256 et 624 – section AB - lieu-dit « 123, chemin de Comballe » et « Echarvines »,
- * D.I.A n° 23/2016 U parcelles n° 916 ; 917 ; 923 ; 928 ; 930 ; 931 et 936 – section AL – lieu-dit « Clos devant en Haut »,
- * D.I.A n° 24/2016 U parcelles n° 269 et 630 – section AB - lieu-dit « 80, chemin de Comballe » et « Echarvines »,
- * D.I.A n° 25/2016 U parcelles n° 249p ; 250p – section AB - lieu-dit « 25, route d'Annecy » et « Echarvines »,
- * D.I.A n° 26/2016 U parcelles n° 249p et 250p – section AB - lieu-dit « 25, route d'Annecy » et « Echarvines »,
- * D.I.A n° 26/2016 U parcelles n° 249p et 250p – section AB - lieu-dit « 25, route d'Annecy » et « Echarvines »,
- * D.I.A n° 27/2016 U parcelles n° 269 et 630 – section AB - lieu-dit « 88, chemin de Comballe » et « Echarvines ».

N° 57/2016

OBJET : Subventions aux associations 2016 : Annulation et remplacement de la délibération n° 53/2016 du 27 avril 2016 -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur « matérielle » dans la rédaction de la délibération n° 53/2016 sur le vote des subventions aux associations, transmise en Préfecture le 23 mai 2016.

En effet, l'erreur porte sur le vote concernant l'association « Association Montmin Environnement Patrimoine » ; le Conseil Municipal du 27 avril 2016 s'était prononcé comme suit :

VOTANTS : 26

CONTRE : 25

ABSTENTION : 1 (Marcel MANIGLIER)

Monsieur le Maire propose donc, d'annuler purement et simplement la délibération du 27 avril 2016 (n° 53/2016) et la remplacer par une nouvelle rédaction rectifiée comme indiquée ci-dessus.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

**En conséquence, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
le Conseil Municipal décide :**

D'ANNULER la délibération n° 53/2016 du 27 avril 2016 concernant le vote des subventions aux associations et de la remplacer par la présente délibération.

CONFIRME et ADOPTE les montants suivants : (tels qu'adoptés dans la séance du 27 avril 2016).

ASSOCIATION	montants	VOTE du conseil municipal
Amicale des anciens combattants de Talloires	1 500,00 €	Unanimité
Association des parents d'élèves des Ecoles de Talloires	5 688,00 €	Unanimité
Les Amis de la Tournette	1 000,00 €	Unanimité
Bibliothèque pour tous de Talloires	645,50 €	Unanimité
Le CAM de Menthon	REPORTE	
Cercle Nautique de Talloires	6 500,00 € + 2 000,00 € (*)	(Didier SARDA ne prenant pas part au vote) Votants : 25 Pour : 16 Contre : 02 (L. LAFLEUR, D. ROCHET) Abstentions : 07 (C. GATELLET, R. LYARET, R. TUGEND, B. HOFFMANN, R. CHARREL, C. VAUTIER, M. LAVAL)
Coopérative scolaire	2 100 €	Unanimité
La Glisse Berthollet	1 476 €	Votants : 26 Pour : 22 Abstentions : 04 (R. TUGEND, B. HOFFMANN, R.CHARREL, C. VAUTIER)
Maison familiale rurale	REPORTE	
Mission Locale Jeunes	840 €	Unanimité
Mômes & Cie	1 476 €	Unanimité
Association PREVENTION ROUTIERE	100 €	Votants : 26 Pour : 22 Contre : 04 (R. TUGEND, C. VAUTIER, P. BETEND, R. CHARREL)
Tennis Menthon	576 €	Votants : 26 Pour : 24 Contre : 01 (P. BETEND) Abstention : 01 (R. TUGEND)
Défense contre la grêle	100 €	Unanimité
Echo des dents de Lanfon	350 €	Unanimité
Institut médico éducatif SEYNOD l'Epanou	300 €	Unanimité

Amicale du bridge	150,00 €	Unanimité
Les chamois volants	2 000,00 €	Votants : 26 Pour : 22 Contre : 01 (D. ROCHET) Abstentions : 03 (B. HOFFMANN, R. CHARREL, A. CARRERA)
Association Montmin Environnement Patrimoine	250,00 €	Votants : 26 Contre : 25 Abstention : 01 (Marcel MANIGLIER) SUBVENTION REFUSEE -
Montmin en fête	300,00 €	Votants : 26 Pour : 25 Abstention : 01 (B. HOFFMANN)

(*) dont 2 000 euros conditionnés.

N° 58/2016

OBJET : Admissions en non valeurs -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Trésorier de FAVERGES lui a fait parvenir un état daté du 21 avril 2016 par lequel il demande l'admission en non valeurs de titres ou produits non recouvrables sur exercices antérieurs dont les montants s'élèvent à :

658,46 € sur le budget de l'eau (commune de Montmin),
2 886,79 € sur le budget principal (commune de Montmin),
8 778,33 € sur le budget de l'eau (commune de Talloires),
271,12 € sur le budget principal (commune de Talloires).

Il s'agit de titres de recettes antérieurs dont les produits n'ont pu être recouverts et dont les poursuites se sont révélées infructueuses.

**En conséquence, après en avoir délibéré,
après un vote à scrutin public,
ayant donné les résultats suivants :**
POUR : 24 CONTRE : 1 (Mr Robert TUGEND)
le Conseil Municipal,

DONNE DECHARGE au comptable des sommes détaillées dans l'état récapitulatif du 21/04/2016 présenté par Monsieur le Trésorier de FAVERGES pour les montants suivants (antérieurs à 2015) :

- Non valeurs de Montmin :
 - 2 886,79 € (budget principal)
 - 658,46 € (budget eau)
- Non valeurs de Talloires :
 - 271,12 € (budget principal)
 - 8 778,33 € (budget eau)

N° 59/2016**OBJET : SDCI : Avis du Conseil Municipal sur le projet préfectoral de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération d'Annecy et des communautés de communes du Pays d'Alby, de la Fillière, de la Rive Gauche et de la Tournette -**

En application de la loi NOTRe, article 35 III et par courrier du 13 avril 2016, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie sollicite l'avis des organes délibérants des collectivités concernées par ce projet de périmètre de fusion des EPCI conformément à son arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0018 du 13 avril 2016.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer.

**En conséquence, après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

EMET un avis défavorable au projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération d'Annecy, de la Communauté de Communes du Pays d'Albi, de la Communauté de Communes du Pays de la Fillière, de la Communauté de Communes de la Rive Gauche et de la Communauté de Communes de la Tournette, tel que proposé par Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

VOTE : POUR l'avis défavorable : 21

**CONTRE l'avis défavorable : 04 (Didier SARDA,
Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Noëlle CAREL-LAMARCA)**

N° 60/2016**OBJET : Election d'un délégué supplémentaire au comité de la Communauté de Communes de la Tournette -**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 22 mars 2016 concernant le rattachement de la commune de Talloires-Montmin à la Communauté de Communes de la Tournette et la proposition d'accord local du conseil communautaire sur la répartition des sièges du 11 avril 2016, attribuant un 7^{ème} siège à Talloires-Montmin.

A défaut d'accord local et en application de la législation c'est la représentation proportionnelle qui devra s'appliquer.

Dans tous les cas, un 7^{ème} siège sera attribué à la commune.
Il est proposé de procéder à l'élection de ce siège supplémentaire.

- Appel de candidatures est fait.
- Mr Robert TUGEND se portant candidat,

Il est procédé à l'élection, qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 25 POUR 25

**En conséquence, après en avoir constaté,
Les résultats de ce vote,
le Conseil Municipal,**

Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 26 mai 2016

DESIGNE Monsieur Robert TUGEND, maire délégué de Montmin, pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Tournette.

N° 61/2016

OBJET : Projet de PAEC « Fier-Aravis » - Avis du Conseil Municipal – Clés de répartitions -

Le PAEC « Fier-Aravis » (Projet Agro-Environnemental et Climatique) couvre 32 communes du massif FIER-ARAVIS et 5 sites Natura 2000.

La communauté de communes des Vallées de Thônes est la structure porteuse et animatrice du PAEC pour le compte de l'ensemble des communes.

La durée du PAEC : 2015-2021

A ce titre, un projet de convention de prestations de service pour le financement des actions « complémentaires » dans le cadre de ce PAEC « Fier-Aravis » nous est donc proposé.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour émettre son avis, notamment sur les clés de répartitions financières proposées pour chacune des collectivités partenaires.

**En conséquence, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
le Conseil Municipal,**

EMET un avis favorable sur le projet de convention de services proposé dans le cadre du PAEC « Fier-Aravis » 2015-2021,

EMET un avis favorable sur les clés de répartitions pour chacune des collectivités partenaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 62/2016

**OBJET : Plan Pastoral Territorial FIER-ARAVIS (2015-2020) –
Autorisation de signer une convention de prestations de services entre la commune et la CCVT (Thônes)-**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Pastoral Territorial FIER-ARAVIS pour la période 2015-2020 a été approuvé par la Région Rhône-Alpes le 16/10/2015.

C'est la CCVT qui assure le portage du PPT et ses actions transversales nécessaires à sa mise en œuvre (études, animations, etc ...)

Un projet de convention de prestations de services prévoyant la répartition des dépenses, nous est donc proposé entre la CCVT et la commune.

Le Conseil est donc appelé à délibérer.

**En conséquence, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
le Conseil Municipal,**

APPROUVE le projet de convention de prestations de services entre la CCVT et la commune de Talloires-Montmin prévoyant le partage des dépenses relatives aux études, à l'animation et aux actions transversales entre les différentes communes dans le cadre du Plan Pastoral Territorial FIER-ARAVIS 2015-2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

N° 63/2016

OBJET : Aménagements du col de la Forclaz – Autorisation de lancement d'une étude globale -

Dans le cadre des aménagements du col de la Forclaz, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, la nécessité de faire réaliser une étude « globale » sur le secteur.

**En conséquence, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
le Conseil Municipal,**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de réalisation d'une étude globale d'aménagements sur le secteur du col de la Forclaz.

N° 64/2016

OBJET : Elaboration de la liste préparatoire des jurés d'assises 2016 – Tirage au sort -

Comme chaque année, et en application de la circulaire du 18 avril 2016 relative à l'élaboration de la liste des jurés d'assises 2016 ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2016-0076 du 18 avril 2016 relatif à la répartition des jurés d'assises, il a été procédé en séance publique, à la désignation par tirage au sort des 3 noms à faire figurer sur la liste préparatoire.

Il s'agit de :

- Mme SPADONE Flora,
- Mme BOUNY Michèle,
- Mme BIGARD épouse MANIGLIER Pascale.

N° 65/2016

OBJET : Dénomination et numérotation des rues – Commune déléguée de Montmin -

Monsieur le Maire expose qu'il reste à Talloires-Montmin des voies ou chemins sans nom, sur le territoire de la commune historique de Montmin.

Pour des raisons de commodités, de sécurité et afin de faciliter l'organisation des différents services (soins, courriers, etc) il est proposé de nommer ces voies.

Une consultation a été lancée auprès des habitants de la commune déléguée de Montmin par le biais d'un sondage et d'une réunion publique.

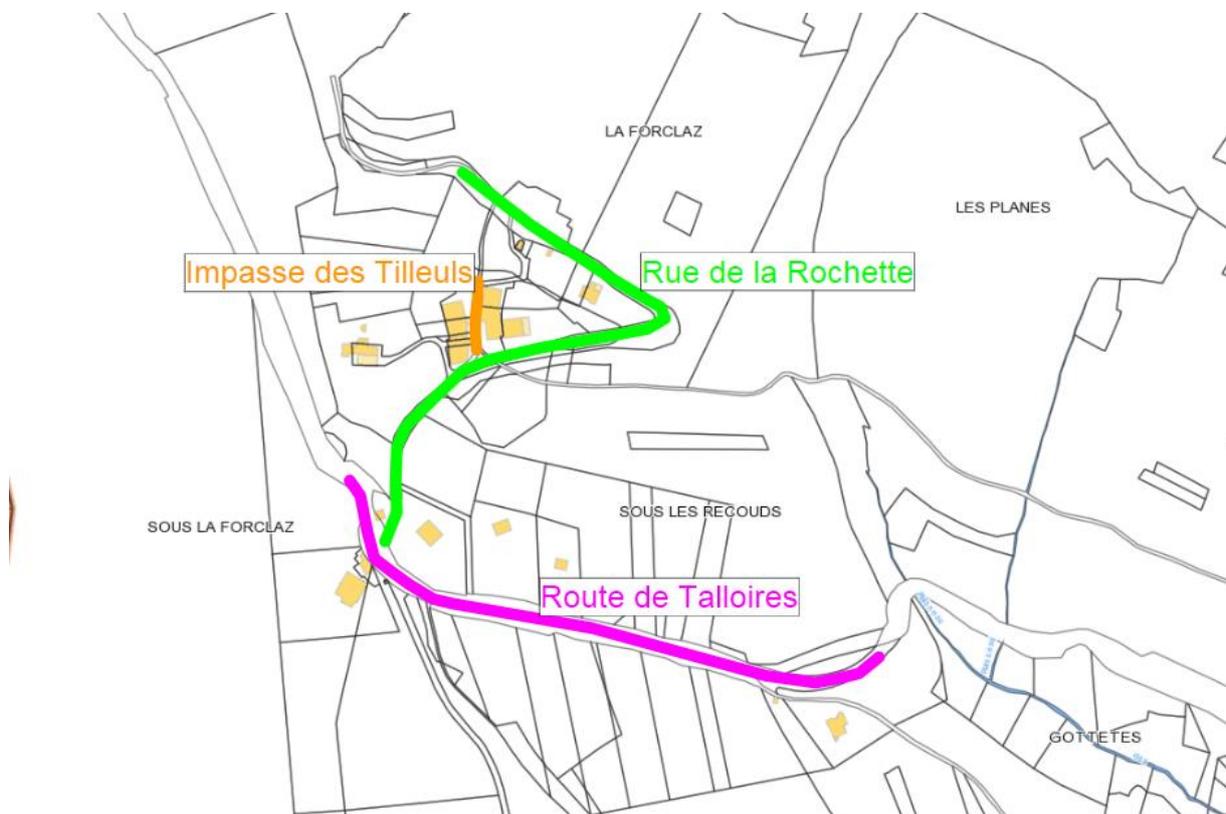
Messieurs les Maire et Maire délégué de Montmin remercient à ce sujet tous ceux qui ont participé à cette réflexion.

Après débat, les dénominations suivantes sont soumises au vote :

Au Col de la Forclaz :

- Route de Talloires
- Rue de la Rochette
- Impasse des Tilleuls

Localisation :



A La Côte :

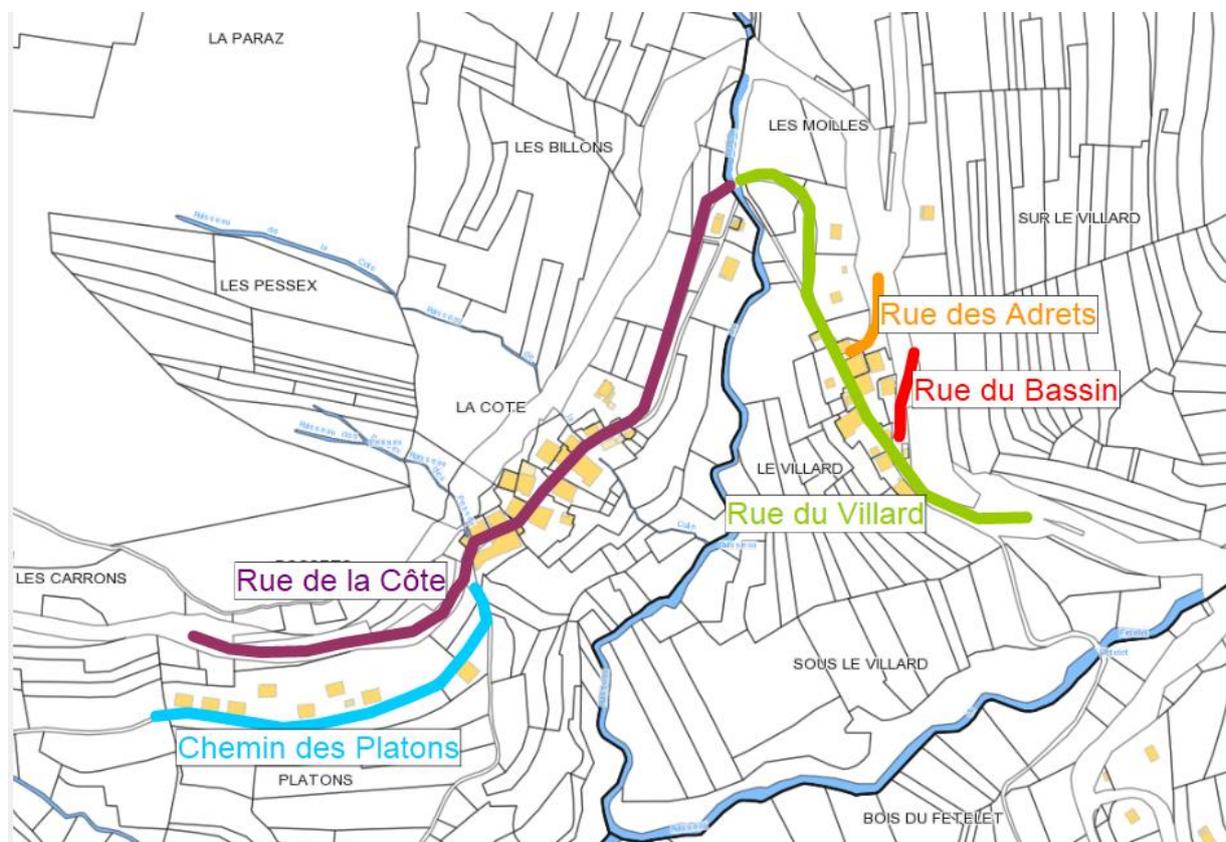
- Rue de la Côte
- Chemin des Platons

&

Au Villard :

- Rue du Villard
- Rue des Adrets
- Rue du Bassin

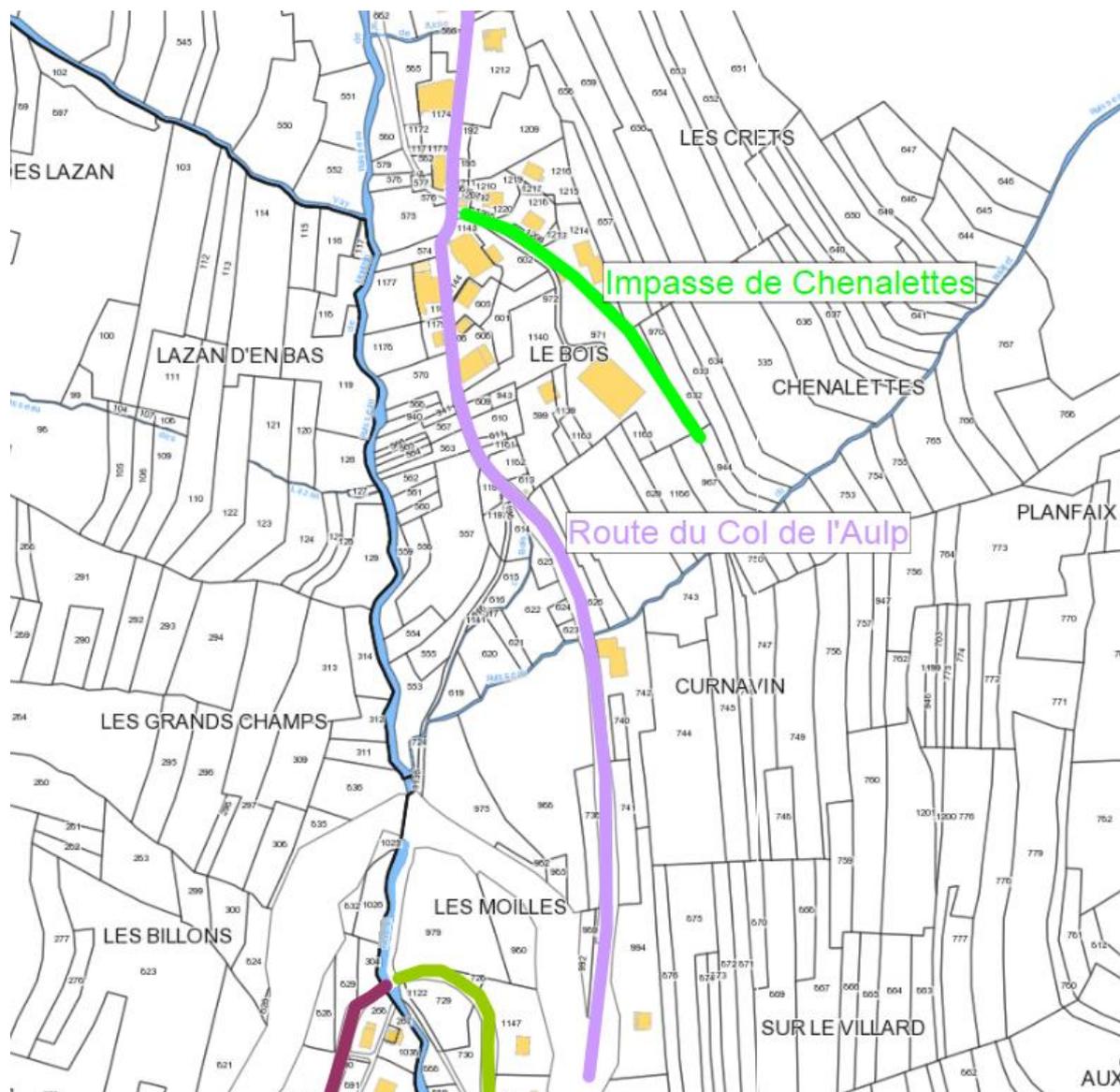
Localisation :



Au Bois :

- Route du Col de l'Aulp
- Impasse des Chenalettes

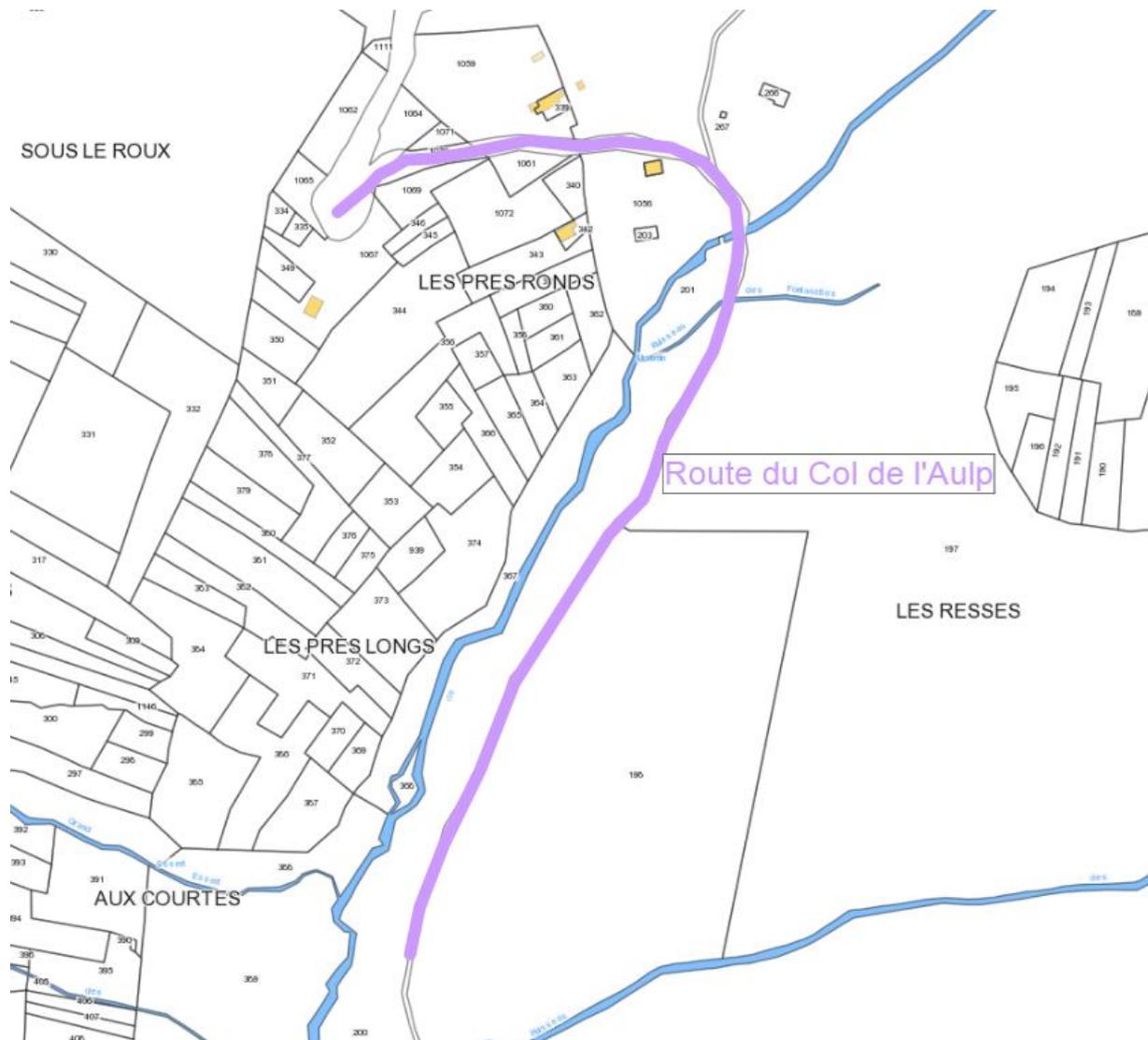
Localisation :



A Pré Vérel :

- Route du Col de l'Aulp (continuité avec la route venant du Bois)

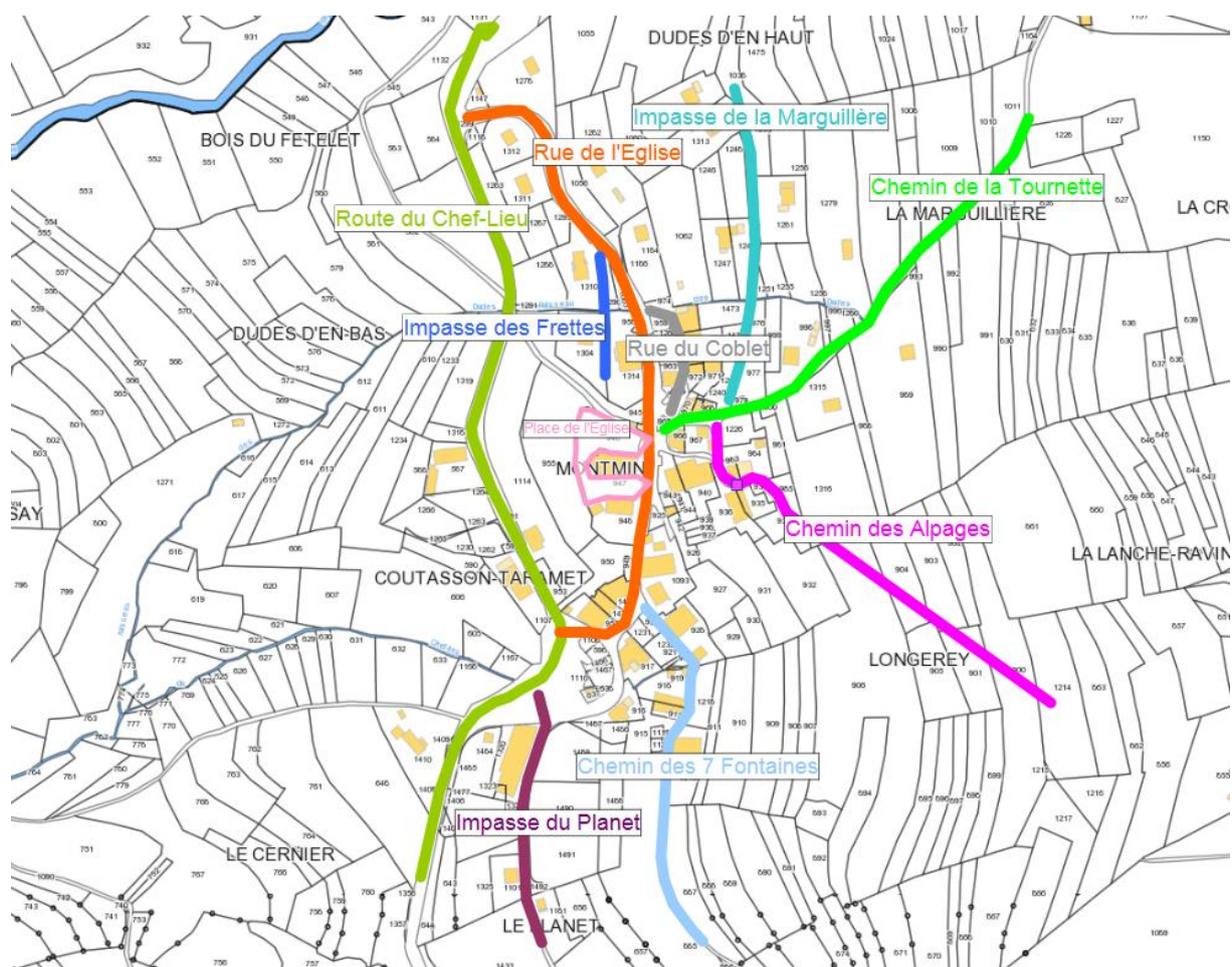
Localisation :



Au Chef-Lieu :

- Route du Chef-Lieu
- Route de l'Eglise
- Place de l'Eglise
- Rue du Coblet
- Impasse des Frêtes
- Impasse de la Marguillère
- Chemin de la Tournette
- Chemin des Alpagnes
- Chemin des Sept Fontaines
- Impasse du Planet

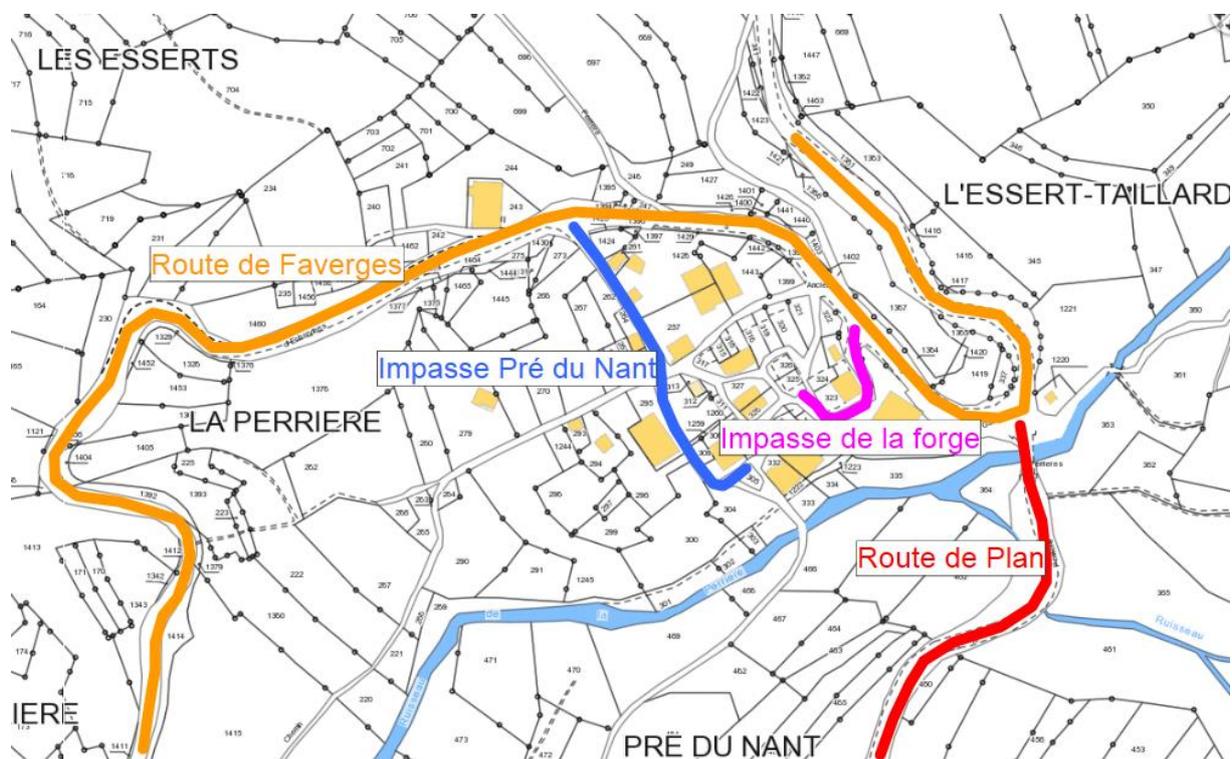
Localisation :



A la Perrière :

- Route de Faverges
- Impasse du Pré Nant
- Impasse de la Forge

Localisation :



A Plan :

- Route de Plan
- Rue de Bonverday
- Chemin de Vesonne
- Impasse du Banc Fleury
- Piste du Mont

Localisation :

